



APPRECIATION DE LABORATOIRE n° EFR-22-002172

Relative au comportement au feu d'un élément de façade selon le paragraphe 5.3 de l'IT 249 : 2010, les arrêtés du 7 août 2019, ainsi que l'arrêté du 10 septembre 1970 du Ministère de l'Intérieur et de son protocole d'applications entériné en CECMI en juin 2013.

Durée de validité

Cette appréciation de laboratoire et ses éventuels additifs sont valables jusqu'au **09 décembre 2027**.

Documents de référence

- Rapport d'essai : 14 - X - 210 (LEPIR 2)
- Rapport d'essai : EFR-21-LP-002195 (LEPIR2)
- Avis Technique : 2.2/17-1786_V1 et 2.2/19-1803_V1

Concernant

Une façade rapportée de type bardage composée de panneaux de parement de référence « ALPOLIC/A1 » ou « ALPOLIC/A2 » rapportés sur un support en béton ou maçonnerie avec lame d'air ventilée.

Demandeur

MITSUBISHI POLYESTER FILM GmbH
Kasteler Str 45 / E512
65203 WIESBADEN
Allemagne

SUIVI DE DOCUMENT

Ind. de Rév.	Modification	Commentaire	Date	Rédacteur	A. DESJOYEAUX
0	Création du document	-	09/12/2022	Approbateur	R. SCHILLINGER

1. OBJET DE L'APPRECIATION DE LABORATOIRE

L'objet de l'étude est d'évaluer le comportement au feu d'une façade en béton ou éléments de maçonnerie, isolée au moyen d'un système d'isolation thermique par l'extérieur (isolant en laine roche ROCKWOOL) de type bardage rapporté ventilé de référence « ALPOLIC/A1 » ou « ALPOLIC/A2 ».

Cette conformité est évaluée par rapport aux exigences décrites au paragraphe 5.3 de l'Instruction Technique n° 249 version 2010 relative aux façades ainsi qu'aux objectifs fixés par le Code de la Construction et de l'Habitation. Elle vient notamment en application des arrêtés suivants :

- L'Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).
- L'Arrêté du 7 août 2019 modifiant l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation.
- L'Arrêté du 7 août 2019 relatif aux travaux de modification des immeubles de moyenne hauteur et précisant les solutions constructives acceptables pour les rénovations de façades.

Le présent document concerne les établissements recevant du public du 1^{er} groupe à partir de R + 2, ainsi que les bâtiments d'habitation de 3^e et 4^e familles, comprenant les IMH, dans la limite des prescriptions relatives aux réglementations propres à chaque type de bâtiment. Sur ce dernier point, une attention particulière est notamment portée sur l'exigence de réaction au feu a minima A2-s3,d0 requise sur les bâtiments de 4^e famille d'habitation et IMH.

Ainsi, les dispositions constructives décrites dans le présent document ne sont pas exigées pour les bâtiments d'habitation de 1^{ère} famille.

Cas particuliers relatifs aux autres types de bâtiments :

- *Bâtiments d'habitation de 2^{ème} famille : à ce jour les dispositions constructives décrites dans le présent document ne sont pas exigées. Pour autant, en fonction de l'évolution du contexte réglementaire et dans l'attente d'une révision / reconduction du présent document, le recours à ces dispositions constructives pourrait être à considérer dans la limite des prescriptions relatives à la réglementation applicable.*
- *Bâtiments relevant du Code du Travail : à ce jour les dispositions constructives décrites dans le présent document ne sont pas exigées. Pour autant, en réponse à l'actuel point 3 de l'article R.4216-2 (limitation de la propagation de l'incendie à l'extérieur des bâtiments) voire en fonction de l'évolution du contexte réglementaire et dans l'attente d'une révision / reconduction du présent document, le recours à ces dispositions constructives pourrait être à considérer dans la limite des prescriptions relatives à la réglementation applicable.*
- *IGH (Immeubles de Grande Hauteur) : le recours à ces dispositions constructives peut être considéré dans la limite des prescriptions relatives à la réglementation applicable. Sur ce dernier point, une attention particulière est notamment portée sur l'exigence de réaction au feu a minima A2-s3,d0 requise. Ce document ne dispense pas de l'obtention d'un visa de façade tel qu'exigé par l'article GH12 de l'Arrêté du 30 décembre 2011.*

2. REFERENCE DU SYSTEME ETUDE ET COMMANDITAIRE

Pour le système :

Référence : Bardage « ALPOLIC/A1 » et « ALPOLIC/A2 »
Provenance : MITSUBISHI POLYESTER FILM GmbH
Kasteler Str 45 / E512
65203 WIESBADEN
Allemagne

Pour l'isolant :

Demandeur : ROCKWOOL France
111 Rue du Château des Rentiers
F - 75013 PARIS

3. DOCUMENTS DE REFERENCE

Référence	Type	Date d'émission
14 - X - 210	LEPIR 2	4 mars 2014

- Cahier de Prescriptions Techniques (CPT) n° 3194_V2 - « Règles générales de conception et de mise en œuvre de l'ossature métallique et de l'éventuelle isolation thermique des bardages rapportés faisant l'objet d'un Avis Technique ou Document Technique d'Application ».
- Avis Technique 2.2/17-1786_V3 « ALPOLIC - Système Cassettes »
- Avis technique n°2.2/19-1803_V2 « ALPOLIC - Système Fixation Visible »

Nota : Les avis techniques de référence précités des systèmes ALPOLIC "Panneaux - Fixation Visible" et "Cassettes" ne spécifient pas à ce jour la mise en œuvre de la version sous Euroclasse "A1". Pour autant et dans l'attente de révision de ces documents, il a été jugé pertinent de se référer aux avis techniques des procédés dans leurs versions existantes.

Dans tous les cas de figure, seules les versions ALPOLIC/A1 et ALPOLIC/A2 sont visées par la présente appréciation de laboratoire.

4. DESCRIPTION DES ELEMENTS ETUDES

4.1. GENERALITES

Les façades concernées par le présent document sont des façades en béton ou maçonnerie recevant extérieurement un procédé de bardage rapporté ventilé intégrant une isolation en laine de roche ROCKWOOL et des parements de référence « ALPOLIC/A1 » ou « ALPOLIC/A2 ».

Le bardage est réalisé à partir de panneaux ou cassette en aluminium composite rapportés sur une ossature verticale en profilés métalliques solidarisée à la structure porteuse par le biais de pattes-équerres.

4.2. DESCRIPTION DETAILLEE DES ELEMENTS

Les façades étudiées se décomposent comme suit :

- Un mur support.
- D'une ossature métallique simple réseau (possibilité de renfort par appuis intermédiaires horizontaux).
- D'un isolant à base de laine de roche ROCKWOOL.
- D'une lame d'air pouvant varier en profondeur.
- D'un parement en panneaux ou cassettes constitués d'un complexe multicouche composé de deux tôles d'aluminium collées de part et d'autre d'une âme à base de produit minéral avec liant thermoplastique justifiant d'un classement de réaction au feu conformément à la norme EN 13501-1 Euroclasse A1 (ALPOLIC/A1) ou A2-s1,d0 (ALPOLIC/A2).

4.2.1. Support

Le procédé de bardage rapporté objet du présent document peut être mis en œuvre sur les supports suivants :

- béton de granulats courants ;
- maçonnerie d'éléments pleins ;
- maçonnerie d'éléments creux.

4.2.2. Ossature

L'ossature est métallique (acier et/ou aluminium).

La conception et la mise en œuvre de l'ossature sont conformes au Cahier de Prescriptions Techniques (CPT) n° 3194_V2 – « Règles générales de conception et de mise en œuvre de l'ossature métallique et de l'éventuelle isolation thermique des bardages rapportés faisant l'objet d'un Avis Technique ou Document Technique d'Application ».

Il conviendra notamment, pour le dimensionnement de l'ossature, de vérifier la résistance des éléments qui la constituent compte tenu des conditions d'exposition au vent, de la zone de sismicité, ou encore du poids propre du parement de bardage etc.

Les préconisations figurant dans l'avis technique ou l'appréciation technique de transition du procédé concerné seront respectées.

Une fois en place, l'ossature peut accueillir le parement de bardage.

4.2.3. Isolation

Elle est réalisée par des panneaux de laine de roche ROCKWOOL justifiant d'un classement de réaction au feu conformément à la norme EN 13501-1 Euroclasse A1. L'épaisseur maximale de l'isolation est de 300 mm et peut être réalisée en une ou deux couches de panneaux de laine de roche de masse volumique théorique minimale de 35 kg/m³.

La mise en œuvre de l'isolation est conforme au Cahier de Prescriptions Techniques (CPT) n° 3194_V2 – « Règles générales de conception et de mise en œuvre de l'ossature métallique et de l'éventuelle isolation thermique des bardages rapportés faisant l'objet d'un Avis Technique ou Document Technique d'Application ».

Les panneaux sont posés horizontalement ou verticalement.

- Dans le cas d'utilisation de pattes équerres, les panneaux peuvent être embrochés sur celles-ci avant la mise en place des profils de bardage. Ces derniers une fois fixés peuvent ainsi participer au maintien de l'isolant et la mise en œuvre d'une seule fixation est alors possible pour un panneau de dimensions 600 x 1350 mm.
- Dans le cas où les profils de bardage ne participent pas au maintien de l'isolant, deux fixations par panneau de dimensions 600 x 1350 mm sont nécessaires. Une densité minimale de deux fixations par m² est à prévoir (cas de dimensions autres que 600 x 1350 mm). Une seule fixation est admise pour des panneaux redécoupés dont la plus grande dimension n'excède pas 350 mm.

Concernant la fixation de l'isolant dans le mur support, il s'agit de chevilles-étoiles avec collette en matière plastique munies ou non d'un clou d'expansion. Le diamètre de la cheville varie généralement entre 8 et 10 mm pour une longueur adaptée à l'épaisseur d'isolant rapporté (prévoir un ancrage minimal dans le mur support de 30 mm). La fixation de la cheville par pisto-scellement (gaz, poudre...) est autorisée.

En rénovation, le recours à des éléments de type "griffes de maintien" repris au niveau des pattes-équerres et/ou de l'ossature peut être envisagé pour le maintien en parties haute et basse de l'isolant. Cette technique de mise en œuvre s'inscrit dans une démarche de dernier recours validée par le donneur d'ordre du chantier concerné dans laquelle la mise en œuvre de l'isolant au moyen de chevilles est clairement identifiée comme irréalisable.

4.2.4. Parement

4.2.4.1. Généralités

Les panneaux et cassettes ALPOLIC objets de la présente étude peuvent être de 2 types. Ils sont constitués d'un complexe multicouche composé de deux tôles en alliage d'aluminium laquées d'épaisseur 0.5 mm collées de part et d'autre d'une âme d'épaisseur 3 mm :

- Pour ALPOLIC/A1, composée d'un produit minéral avec un liant thermoplastique. Il justifie d'un classement de réaction au feu A1.
- Pour ALPOLIC/A2, composée d'un produit minéral avec un liant thermoplastique. Il justifie d'un classement de réaction au feu A2-s1,d0.

Ils peuvent présenter les aspects de surface suivants :

- Anodisé, conformément à la norme ISO 7599.
- Thermo-laqué.

4.2.4.2. Cassettes

Les cassettes sont réalisées à partir de panneaux ALPOLIC d'épaisseur 4 mm, grâce à des coupes, fraisages, poinçonnages et pliages (simples ou doubles), permettant de mettre en forme quatre bords tombés, de largeur 45 mm. Ces derniers sont joints dans les coins par des renforts en aluminium d'épaisseur 20/10 mm rivetés (5 rivets inox Ø 4 x 10 mm par angle), formant ainsi une cassette parallélépipédique dotée d'un contre-pli en partie supérieure.

Les dimensions des cassettes sont données dans l'avis technique du procédé.

La fixation des cassettes est assurée par des coulisseaux ou par des goujons en acier inoxydable A2 ou en alliage d'aluminium de la série 6000 de Ø 8 mm, qui sont soit goupillés soit boulonnés sur les profils porteurs. Les axes sont équipés de gaine PVC de diamètre 8 x 12 mm (Øint x Øext).

La largeur maximale des joints n'est pas soumise à limitation (excepté par son système de mise en œuvre, cf. avis technique) étant donné que les joints verticaux et horizontaux sont considérés comme fermés.

Les composants et préconisations de fixation figurant dans l'avis technique de référence du procédé seront respectés.

4.2.4.3. Panneaux rivetés

Les dimensions des panneaux sont données dans l'avis technique du procédé.

Les panneaux sont fixés par vis autoperceuses en acier inoxydable Ø 4,8 x 19 mm sur l'ossature en profilés d'aluminium.

Dans le cas d'un système installé sur un simple réseau vertical d'ossature, la largeur des joints entre panneaux peut atteindre une dimension de 8 mm ± 2 mm. Dans les limites de dimensions définies à l'Avis Technique, cette ouverture peut toutefois être adaptée en cas de fractionnement de la lame d'air.

Dans le cas d'un système installé sur appuis intermédiaires horizontaux de renfort, la largeur maximale des joints n'est pas soumise à limitation (excepté par son système de mise en œuvre, cf. avis technique) étant donné que les joints verticaux et horizontaux sont considérés comme fermés.

Les composants et préconisations de fixation figurant dans l'avis technique de référence du procédé seront respectés.

4.2.5. Traitement des points singuliers

4.2.5.1. Baies

Les menuiseries sont de tous types et peuvent être mises en œuvre :

- En tunnel du nu intérieur au nu extérieur du gros-œuvre.
- En applique intérieure du gros œuvre ou du doublage intérieur. L'isolant intérieur est en laine minérale sans qu'aucune disposition particulière ne soit à considérer. Le cas échéant, si un isolant combustible devait être présent en doublage intérieur, une solution de protection devra être mise en œuvre afin de l'isoler du châssis de la menuiserie. Cette protection peut être assurée au pourtour de la baie côté intérieur par un retour en tôle d'acier 15/10^e, un calfeutrement en isolant de laine de roche de densité minimale 65 kg/m³ ou un retour en plaque de plâtre BA13 fixée sur ossature, tasseaux ou pattes-équerres.
- En applique extérieure jusqu'au nu extérieur du système de bardage rapporté. Le dormant sera installé :
 - Soit sur pattes-équerres. Les tableaux intérieurs sont alors traités au moyen d'un retour de doublage intérieur en plaques de plâtre composé de 2 BA13 ou d'une BA18 minimum.
 - Sur précadre continu en acier. Le calfeutrement entre le précadre et le support est assuré par un mastic sur fond de joint en laine de roche.

Le tableau des menuiseries installées au nu intérieur peut être isolé par des panneaux de laine de roche ROCKWOOL d'épaisseur comprise entre 15 et 80 mm, de masse volumique théorique minimale de 35 kg/m³ et justifiant d'un classement de réaction au feu conformément à la norme EN 13501-1 Euroclasse A1.

La finition en tableau extérieur autour de la menuiserie est réalisée :

- Soit directement par un encadrement en acier voire par un habillage en tôle d'acier d'épaisseur minimale 75/100^e. Une finition additionnelle de l'acier peut être apportée par un laquage voire un revêtement en tôle d'aluminium laqué ou anodisé (dans ce dernier cas de figure, une finition additionnelle en tôle d'aluminium sur tôle d'acier sera à considérer comme un habillage de la baie en acier au sens du § 4.2.6.2).
- Soit par un habillage en parement ALPOLIC/A1
- Soit par un habillage en tôle d'aluminium brut, laqué ou anodisé d'épaisseur minimale 10/10^e ou un habillage en parement ALPOLIC/A2. Dans le cas présent, ce choix requiert l'application d'un traitement spécifique au niveau de la lame d'air. Il conviendra en conséquence de se reporter au paragraphe 4.2.6 pour connaître les alternatives de traitement et leurs conditions d'application.

Dans chacun de ces cas de figure, le maintien de l'habillage devra être assuré par fixation directe ou indirecte au mur support béton ou maçonnerie.

Exemples de fixations indirectes :

- par l'intermédiaire d'un même type de profil métallique que ceux utilisés en ossature, fixé au niveau du support ;
- par l'intermédiaire d'une patte-équerre reprise et fixée au niveau des éléments de l'ossature du bardage.

4.2.5.2. Acrotère

La tête du bardage rapporté est couverte au moyen d'une couverte en tôle d'acier ou aluminium conforme aux règles professionnelles :

- Epaisseur minimale 10/10^e mm.
- Fixée au niveau de l'acrotère maçonné au moyen d'un système de fixation des couvertines sur leur support excluant le perçement des couvertines sur leur face supérieure (fixation par vis en retombée ou clipsage des éléments sans vis). Le procédé de fixation doit être dimensionné et justifié par le fournisseur vis-à-vis des problématiques de tenue mécanique et de tenue au vent en tenant bien compte de l'épaisseur d'isolant en place et en conséquence, des largeurs de couvertines accrues.

4.2.5.3. Départ bas de l'isolation

La conception de la partie basse du bardage est conforme à l'Avis Technique de référence et doit permettre le départ du bardage à une hauteur minimale de :

- 50 mm par rapport au niveau du sol fini dur (béton, enrobé, etc...),
- 150 mm par rapport au niveau du sol dans le cas de terre végétale.

Des grilles anti-rongeurs peuvent être mises en œuvre.

4.2.6. Lame d'air

En fonction des besoins de l'ouvrage, la profondeur de la lame d'air, mesurée entre la face extérieure de l'isolant et le dos du parement, peut être amenée à varier entre 20 et 80 mm au maximum.

Hormis certains cas particuliers (certains établissements recevant du public ou le traitement des encadrements de baies en aluminium) pour lesquels des aménagements spécifiques au niveau de la lame d'air seront nécessaires, **le système ne comporte aucun dispositif de recouplement de la lame d'air.**

Les traitements spécifiques de lame d'air sont précisés au paragraphe 4.2.6.1.

Les conditions d'application ou de non-application de ces traitements spécifiques en fonction des types de bâtiments ou de détails de mise en œuvre particuliers sont précisées au paragraphe 4.2.6.2.

4.2.6.1. Traitements spécifiques au niveau de la lame d'air

Solution 1 : Bavette de recouplement filante en acier

Voir Annexe « Figures ».

Le recouplement est réalisé tous les deux niveaux au moyen de bavettes métalliques en acier ou acier inoxydable d'épaisseur minimale 15/10^e mm.

Celles-ci peuvent être non débordantes par rapport au nu extérieur du parement.

Aucune distance minimale n'est imposée par rapport au linteau des menuiseries de l'étage équipé. Le recouplement peut aussi bien se faire au niveau du linteau, du fractionnement de l'ossature, à hauteur ou non du plancher.

Elles sont fixées au support au pas maximal de 500 mm au moyen du même type de chevilles que celui employé pour des pattes-équerres, ou de vis à béton bénéficiant d'un ETE.

Pour le traitement ponctuel de certaines menuiseries isolées, la bavette peut ne pas être filante et également rester non débordante. Elle est alors mise en œuvre au-dessus de chaque menuiserie sur la largeur de chacune d'entre elles avec un débord d'a minima 1 m de part et d'autre du tableau.

Solution 2 : Recouplement dit « invisible »

Le recouplement est réalisé tous les deux niveaux au moyen de dispositifs de référence CP 674 V (HILTI), composés de bandes de laine de roche associées à une bande de joint intumescant.

Ces dispositifs sont fixés à la construction support par l'intermédiaire de supports réalisés en tôle d'acier inoxydable d'épaisseur 9/10^e mm. Ils sont répartis uniformément à raison de 3 supports par mètre de barrière intumescante.

L'isolant du système de bardage rapporté est interrompu sur une hauteur de 75 mm afin d'insérer ces dispositifs. Chaque support est alors fixé à la maçonnerie au moyen de chevilles adaptées.

Les joints entre ces dispositifs sont traités au moyen d'un cordon de mastic silicone coupe-feu CFS-S SIL (HILTI), de largeur 10 mm environ et d'épaisseur 5 mm environ en surface.

Ces dispositifs sont employés pour des lames d'air de largeur comprise entre 0 et 25 mm. Par conséquent, au droit de ces dispositifs, l'épaisseur de lame d'air (entre le joint intumescant et le parement) sera au maximum de 25 mm. Pour le cas des cassettes, un panneau de laine de roche doit être inséré dans les cassettes au droit de la bande.

Ces dispositifs peuvent être installés sans restriction sur toute la hauteur comprise entre le linteau des baies de l'étage équipé et l'appui des baies de l'étage supérieur.

4.2.6.2. Conditions d'application ou de non-application de ces traitements spécifiques

Bâtiment d'Habitation + Établissement Recevant du Public (Règle du « C+D » NON Applicable)			
« ALPOLIC A1 » et « ALPOLIC A2 »		Position de la menuiserie	
		De l'applique intérieure au nu extérieur de maçonnerie	Applique extérieure jusqu'au nu extérieur du système d'ITE
Habillement de la baie	Acier (y compris précadre ext.)	Aucun recouplement nécessaire	Aucun recouplement nécessaire Traitement tableaux intérieurs ou calfeutrement précadre suivant §4.2.5.1
	Retour de Parement A1	Aucun recouplement nécessaire	Non visé
	Retour de Parement A2	Solution 1 ou 2	Non visé
	Aluminium	Solution 1 ou 2	Solution 1 ou 2 + Traitement tableaux intérieurs ou calfeutrement précadre suivant §4.2.5.1

**Établissement Recevant du Public
(Règle du « C+D » APPLICABLE ⁽¹⁾)**

« ALPOLIC A1 » et « ALPOLIC A2 »		Position de la menuiserie	
De l'applique intérieure au nu extérieur de maçonnerie		Applique extérieure jusqu'au nu extérieur du système d'ITE	
Habillement de la baie	Acier (y compris précadre ext.)	Solution 1 ou 2	Solution 1 ou 2 + Traitement tableaux intérieurs ou calfeutrement précadre suivant §4.2.5.1
	Retour de Parement A1	Solution 1 ou 2	Non visé
	Retour de Parement A2	Solution 1 ou 2	Non visé
	Aluminium	Solution 1 ou 2	Solution 1 ou 2 + Traitement tableaux intérieurs ou calfeutrement précadre suivant §4.2.5.1

⁽¹⁾ Pour les établissements recevant du public, le recouvrement des vides est régi par l'art. CO21 §2. Ce recouvrement est imposé lorsque la règle du « C+D » est applicable, dans les deux cas de figure suivants :

- Locaux à sommeil au-dessus du 1^{er} étage.
- Plancher bas du dernier niveau à plus de 8 mètres du sol dans les conditions de distribution intérieure définies à l'art. CO21 §3.

Toutefois cette règle n'est pas exigée si l'établissement recevant du public occupe la totalité du bâtiment et s'il est entièrement équipé d'un système d'extinction automatique de type « sprinkler » ou d'un système de sécurité incendie de catégorie A.

5. ANALYSES

La présente appréciation de laboratoire est basée sur les résultats de l'essai LEPIR 2 n° 14 - X - 210.

Cet essai était réalisé sur un élément de bardage conformément aux exigences de l'arrêté du 10 septembre 1970 du Ministère de l'Intérieur complété par son protocole d'application entériné en CECMI le 11 juin 2013. Il était composé comme suit :

- Une ossature verticale en acier fixée à une maçonnerie support au moyen de pattes-équerres.
- Un isolant en laine de roche A1.
- Une lame d'air non recoupée sur l'ensemble de la hauteur de la façade.
- Un parement en panneaux installés avec joints ouverts, dont les caractéristiques sont consignées sur le rapport de référence n° 14-X-210 (y compris le classement de réaction au feu).

Lors de cet essai :

- aucune propagation pariétale n'a été constatée au niveau de l'amorce de façade du troisième niveau ;
- aucune propagation latérale à l'ensemble de la façade n'a été observée ;
- aucun percement du parement extérieur n'a été observé au-dessus de la ligne horizontale de 5,20 m.

De plus, après extinction du foyer et refroidissement, il n'a été noté aucune trace de combustion, fusion ou inflammation sur l'isolant au R+2.

Pour plus de détails, se reporter au rapport d'essai concerné.

En complément des critères définis par l'arrêté du 10 septembre 1970 du Ministère de l'Intérieur et de son protocole d'application entériné en CECMI du 11 juin 2013, l'évaluation de l'absence de dispositif de recouvrement de la lame d'air repose également sur les 2 critères suivants :

- Dégagement limité de fumée au travers de la lame d'air au R+2.
- Aucune inflammation d'effluents gazeux n'est observée dans la lame d'air au travers des joints ouverts horizontaux au R+2.

Le remplacement du parement testé par les parements concernés par le présent document est autorisé sur la base des performances au feu de ces derniers qui présentent un meilleur classement de réaction au feu et une masse combustible mobilisable plus faible.

6. CONCLUSIONS

Les procédés de bardage ventilé « ALPOLIC/A1 » et « ALPOLIC/A2 » objets du présent document et mis en œuvre tel que défini au paragraphe 4, permettent de satisfaire aux objectifs de l'Instruction Technique n° 249 version 2010 relative aux façades ainsi qu'aux objectifs fixés par le Code de la Construction et de l'Habitation précisés dans les arrêtés suivants :

- L'Arrêté du 7 août 2019 modifiant l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation.
- L'Arrêté du 7 août 2019 relatif aux travaux de modification des immeubles de moyenne hauteur et précisant les solutions constructives acceptables pour les rénovations de façades.
- L'Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).

Aucune disposition constructive complémentaire n'est imposée.

Cependant cette appréciation ne dispense pas de l'application de l'article CO 21 et notamment lorsque la règle du « C+D » est applicable à un ERP. Le recouvrement systématique de la lame d'air est alors imposé. Les solutions admises pour le traitement de ce cas particulier sont consignées au niveau des tableaux au paragraphe 4.2.6.2.

7. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 11 de l'arrêté du 7 août 2019 modifiant l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation.

7.1. CHUTE D'OBJETS

Au cours de l'essai LEPIR2 support de l'étude :

- durant les 20 premières minutes de l'essai, des chutes de petits débris d'éléments de parement ont été observées. Ces débris, considérés individuellement, présentaient chacun une masse inférieure à 1 kg et une surface inférieure à 0,1 m² ;
- après la 20^{ème} minute, aucune chute de débris n'a été observée et ce jusqu'à la fin de l'essai.

Ces chutes de débris sont restées conscrites dans l'empreinte des panaches de flammes.

Si jugé nécessaire par l'équipe de conception du projet, l'appréciation du risque dans la zone d'influence caractéristique d'un incendie, exigé par l'arrêté du 7 août 2019 relatif à la chute d'objet, peut être complétée par une réflexion à l'échelle de l'ouvrage à construire.

7.2. FEU COUVANT

A l'issue de l'essai support à cette appréciation de laboratoire et après extinction, il n'a pas été observé la présence de feu couvant dans l'isolant du système testé.

Par ailleurs, les parements concernés par la présente appréciation ne présentent pas de risque de ce type.

8. DUREE DE VALIDITE

Cette appréciation de laboratoire est valable CINQ ans à dater de la délivrance du présent document, soit jusqu'au :

NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT SEPT

Passé cette date, cette appréciation de laboratoire n'est plus valable, sauf si elle est accompagnée d'une reconduction délivrée par Efectis France.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 09 décembre 2022



Guillaume
SIEMONET

Chargé d'Affaires

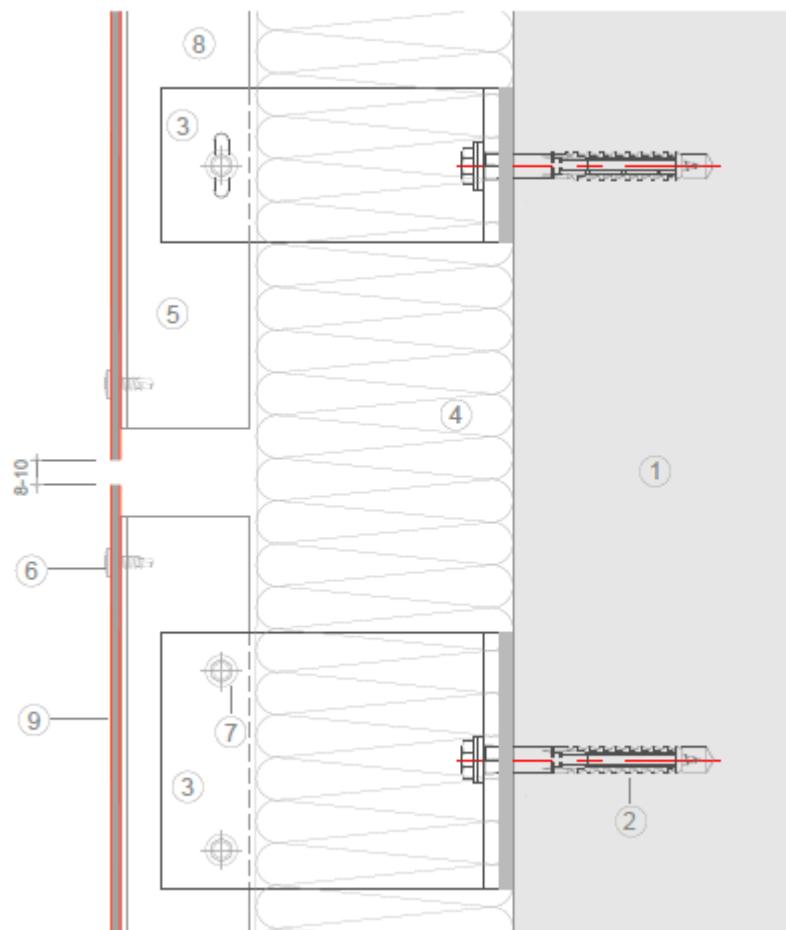
Signé par : SIEMONET Guillaume



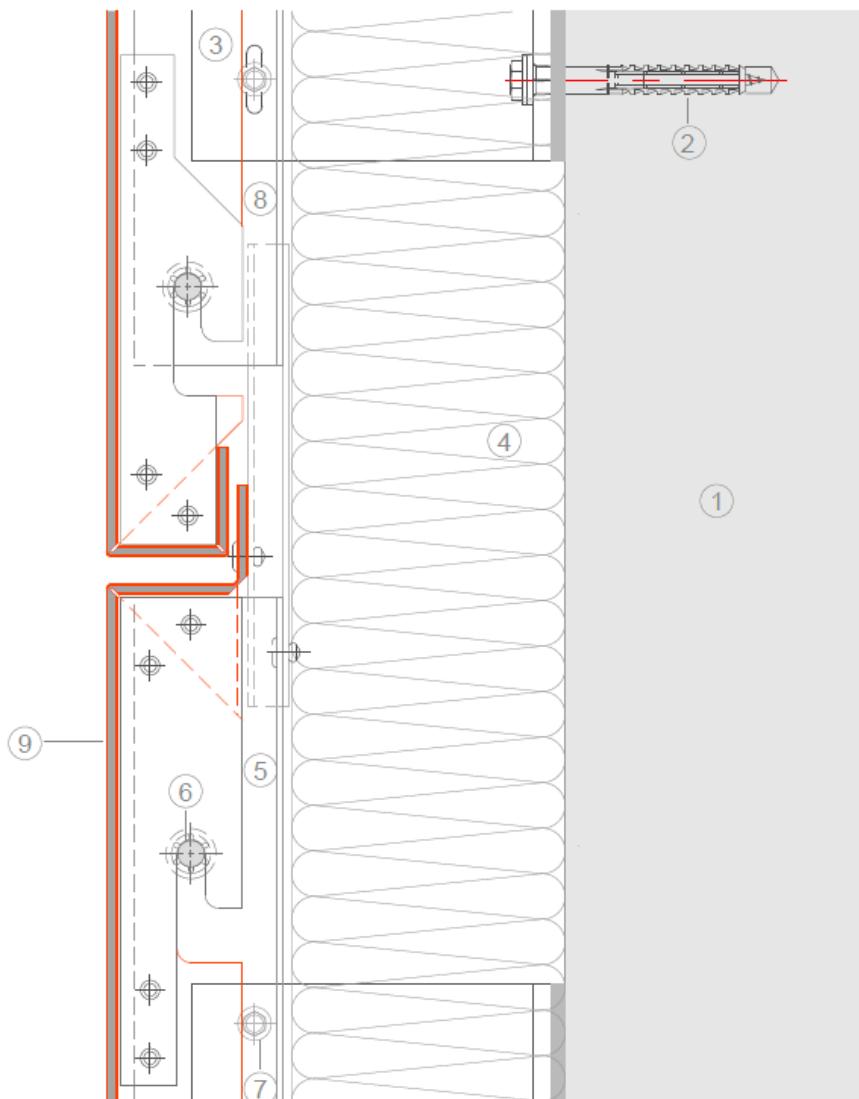
Renaud
SCHILLINGER

Superviseur

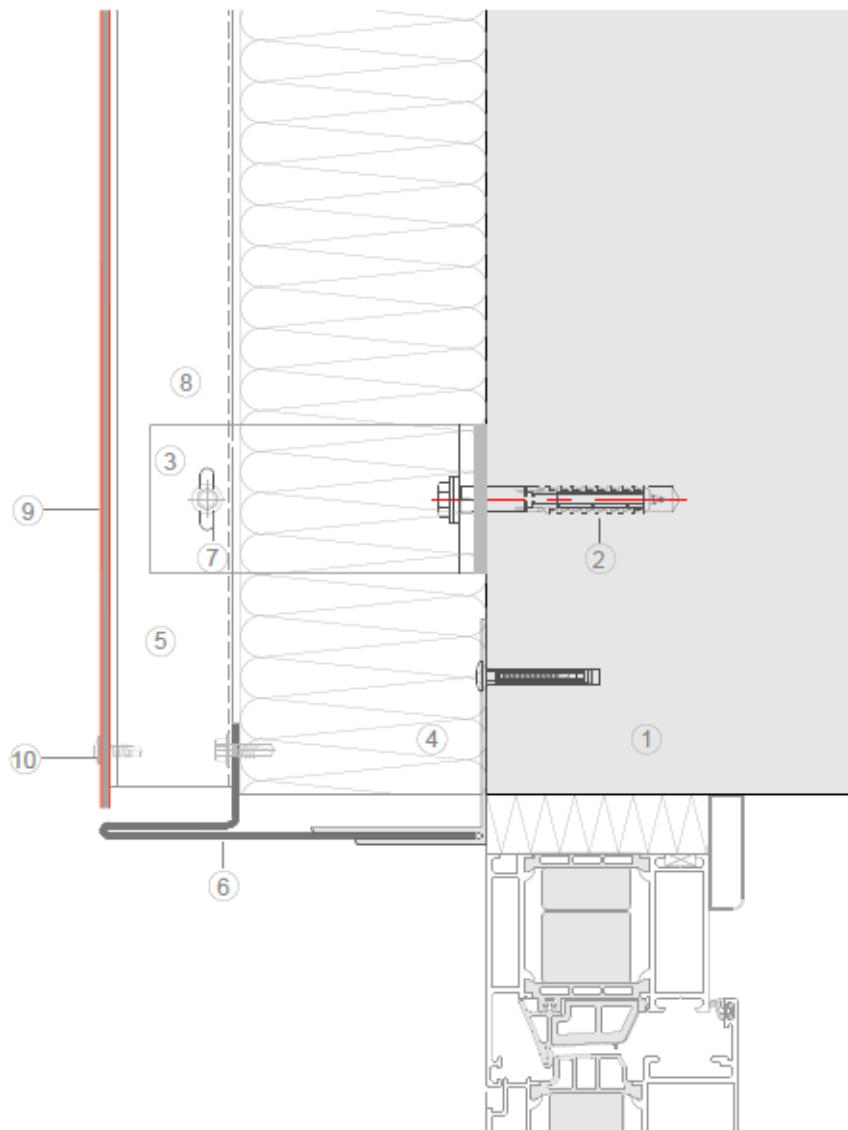
Signé par : Renaud SCHILLINGER

ANNEXE - « Figures »**Figure 1 - Traitement en partie courante****(panneaux)****Legende**

- 1 Untergrund / Base Material / Support
- 2 Dübel / Anchor / Ancre
- 3 Distanzhalter / Bracket / Equerre ou étrier + Thermostop
- 4 Rockwool 300mm max. Wärmedämmung / Insulation / Isolant
- 5 Hut-Profil / Hat-Section / Profilé en oméga
- 6 Fassadenschraube / Panel screw / Vis autoperceuse de panneau
- 7 Bohrschraube / Self-drilling screw / Vis autoforeuse
- 8 20-80mm Hinterlüftung / Ventilation / Lame d'air
- 9 Alpolic A2 / Alpolic A1

ANNEXE - « Figures »**Figure 1bis - Traitement en partie courante****(cassettes)****Legende**

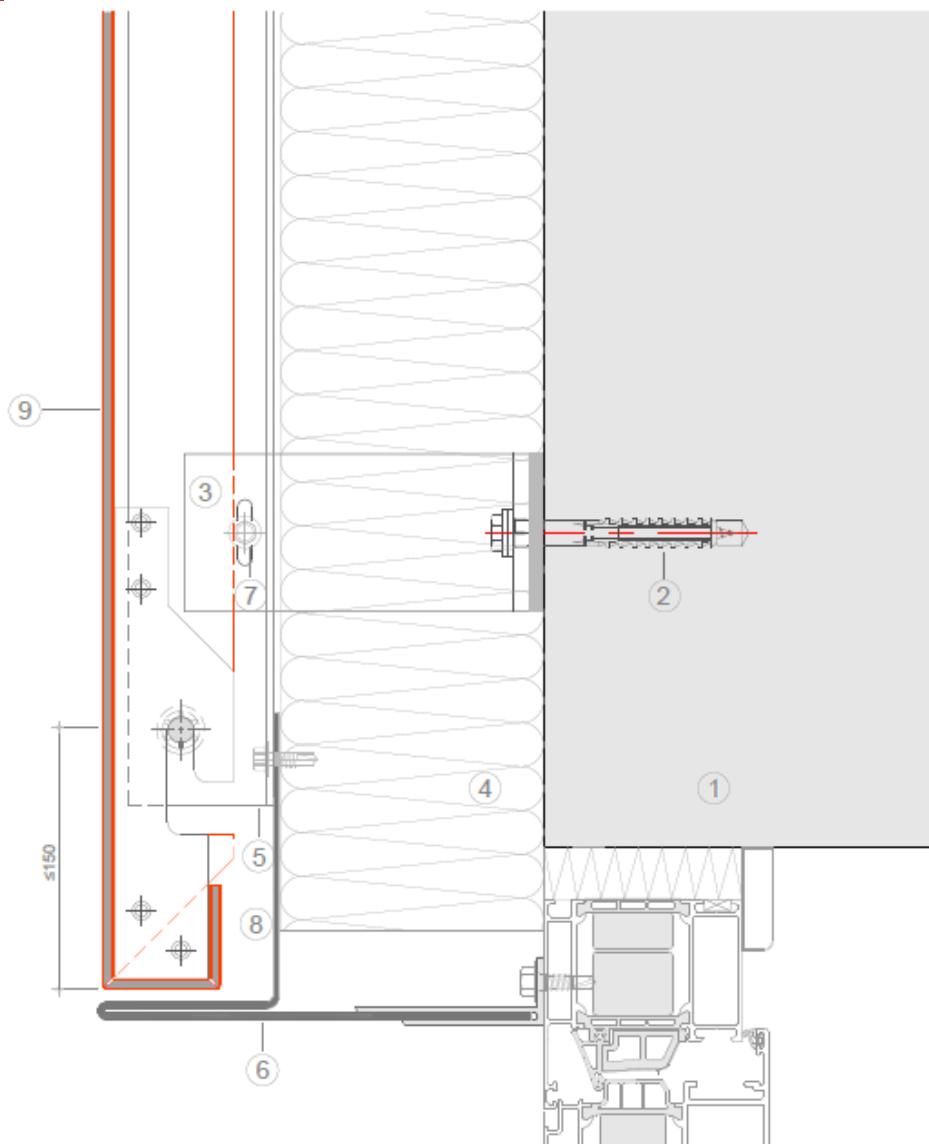
- 1 Untergrund / Base Material / Support
- 2 Dübel / Anchor / Ancre
- 3 Distanzhalter / Bracket / Equerre ou étrier + Thermostop
- 4 Rockwool 300mm max. Wärmedämmung / Insulation / Isolant
- 5 U-Profil / U-Section / Profilé en U
- 6 Edelstahlbolzen / Stainless steel bolt / Goujon inox
- 7 Bohrschraube / Self-drilling screw / Vis autoforeuse
- 8 20-80mm Hinterlüftung / Ventilation / Lame d'air
- 9 Alpolic A2 / Alpolic A1

ANNEXE - « Figures »**Figure 2 - Encadrement de baie en acier 75/100^e min.****(panneaux)****Legende**

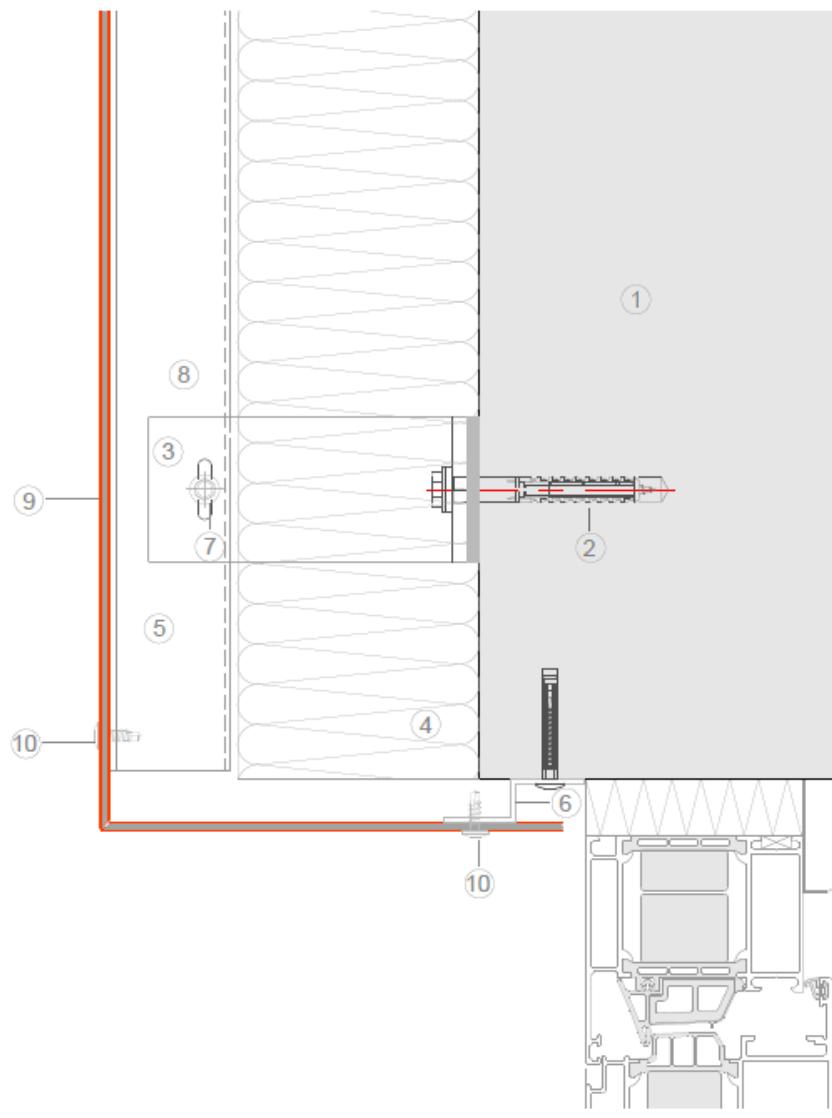
- 1 Untergrund / Base Material / Support
- 2 Dübel / Anchor / Anchorage
- 3 Distanzhalter / Bracket / Equerre ou étrier + Thermostop
- 4 Rockwool 300mm max. Wärmedämmung / Insulation / Isolant
- 5 Hut-Profil / Hat-Section / Profilé en oméga
- 6 Stahlblech 0.75mm / Steel plate 0.75mm / Tôle acier 75/100e
- 7 Bohrschraube / Self-drilling screw / Vis autoforeuse
- 8 20-80mm Hinterlüftung / Ventilation / Lame d'air
- 9 Alpolic A2 / Alpolic A1
- 10 Fassadenschraube / Panel screw / Vis autoperceuse de panneau

ANNEXE - « Figures »
Figure 2bis - Encadrement de baie en acier 75/100^e min.

(cassettes)


Legende

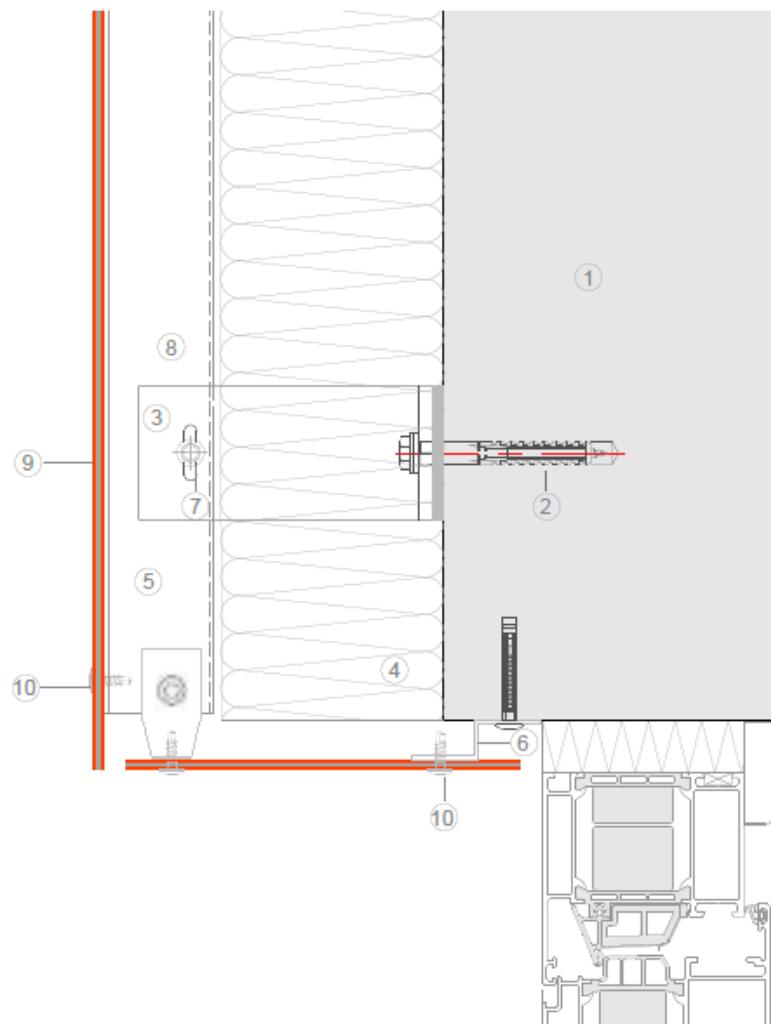
- 1 Untergrund / Base Material / Support
- 2 Dübel / Anchor / Ancrage
- 3 Distanzhalter / Bracket / Equerre ou étrier + Thermostop
- 4 Rockwool 300mm max. Wärmedämmung / Insulation / Isolant
- 5 U-Profil / U-Section / Profilé en U
- 6 Stahlblech 0.75mm / Steel plate 0.75mm / Tôle acier 75/100e
- 7 Bohrschraube / Self-drilling screw / Vis autoforeuse
- 8 20-80mm Hinterlüftung / Ventilation / Lame d'air
- 9 Alpolic A2 / Alpolic A1

ANNEXE - « Figures »**Figure 3 - Encadrement de baie en parement ALPOLIC/A1****(panneaux)****Legende**

- 1 Untergrund / Base Material / Support
- 2 Dübel / Anchor / Ancrage
- 3 Distanzhalter / Bracket / Equerre ou étrier + Thermostop
- 4 Rockwool 300mm max. Wärmedämmung / Insulation / Isolant
- 5 Hut-Profil / Hat-Section / Profilé en oméga
- 6 Z-Profil / Z-section / Profilé en Z
- 7 Bohrschraube / Self-drilling screw / Vis autoforeuse
- 8 20-80mm Hinterlüftung / Ventilation / Lame d'air
- 9 Alpolic A1
- 10 Fassadenschraube / Panel screw / Vis autoperceuse de panneau

ANNEXE - « Figures »
Figure 3 (variante) - Encadrement de baie en parement ALPOLIC/A1

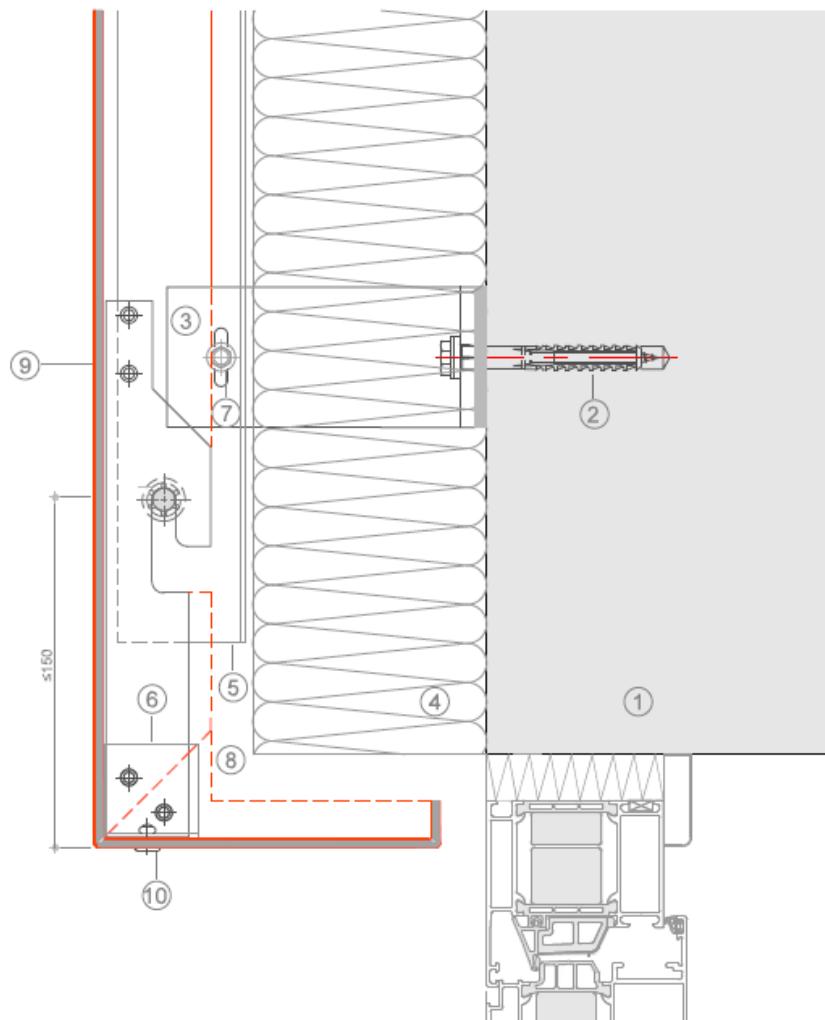
(panneaux)


Legende

- 1 Untergrund / Base Material / Support
- 2 Dübel / Anchor / Ancrage
- 3 Distanzhalter / Bracket / Equerre ou étrier + Thermostop
- 4 Rockwool 300mm max. Wärmedämmung / Insulation / Isolant
- 5 Hut-Profil / Hat-Section / Profilé en oméga
- 6 Z-Profil / Z-section / Profilé en Z
- 7 Bohrschraube / Self-drilling screw / Vis autoreuse
- 8 20-80mm Hinterlüftung / Ventilation / Lame d'air
- 9 Alpolic A1
- 10 Fassadenschraube / Panel screw / Vis autopercuseuse de panneau

ANNEXE - « Figures »
Figure 3bis - Encadrement de baie en parement ALPOLIC/A1

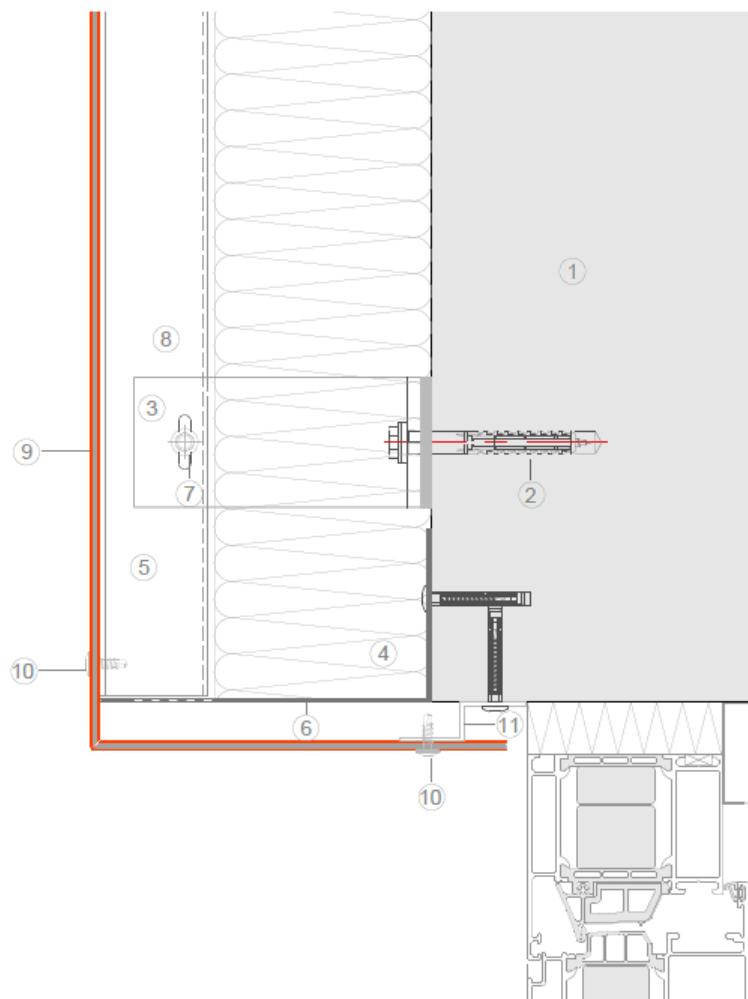
(cassettes)


Legende

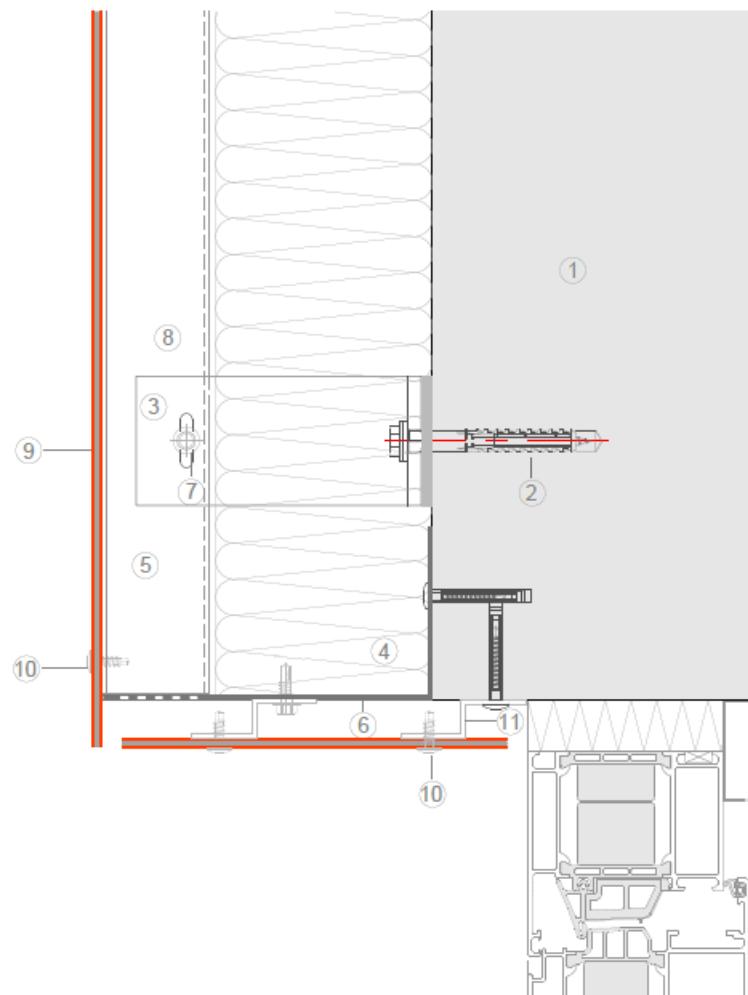
- 1 Untergrund / Base Material / Support
- 2 Dübel / Anchor / Ancre
- 3 Distanzhalter / Bracket / Equerre ou étrier + Thermostop
- 4 Rockwool 300mm max. Wärmedämmung / Insulation / Isolant
- 5 U-Profil / U-Section / Profilé en U
- 6 Winkel / Angle / Cornière
- 7 Bohrschraube / Self-drilling screw / Vis autoforeuse
- 8 20-80mm Hinterlüftung / Ventilation / Lame d'air
- 9 Alpolic A1
- 10 Aluminium-Blindniet / Blind rivet / Rivet aveugle

ANNEXE - « Figures »**Figure 4 - Encadrement de baie en aluminium ou parement ALPOLIC/A2**

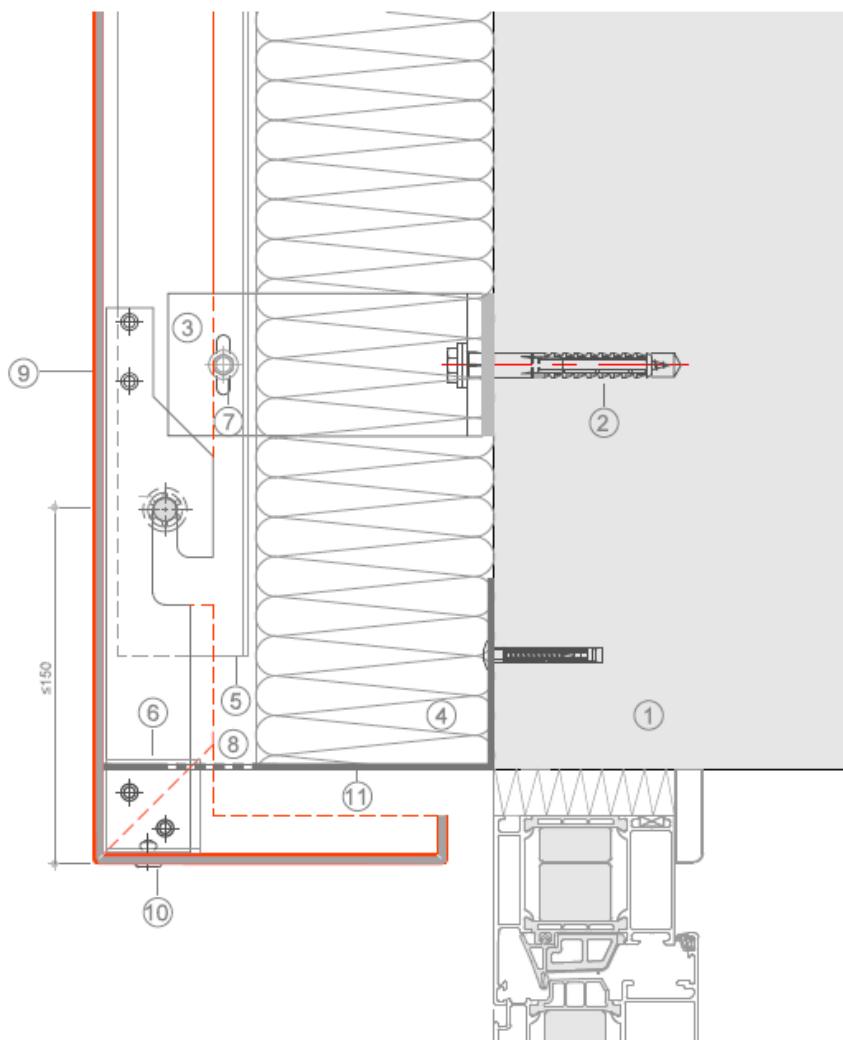
(panneaux)

**Legende**

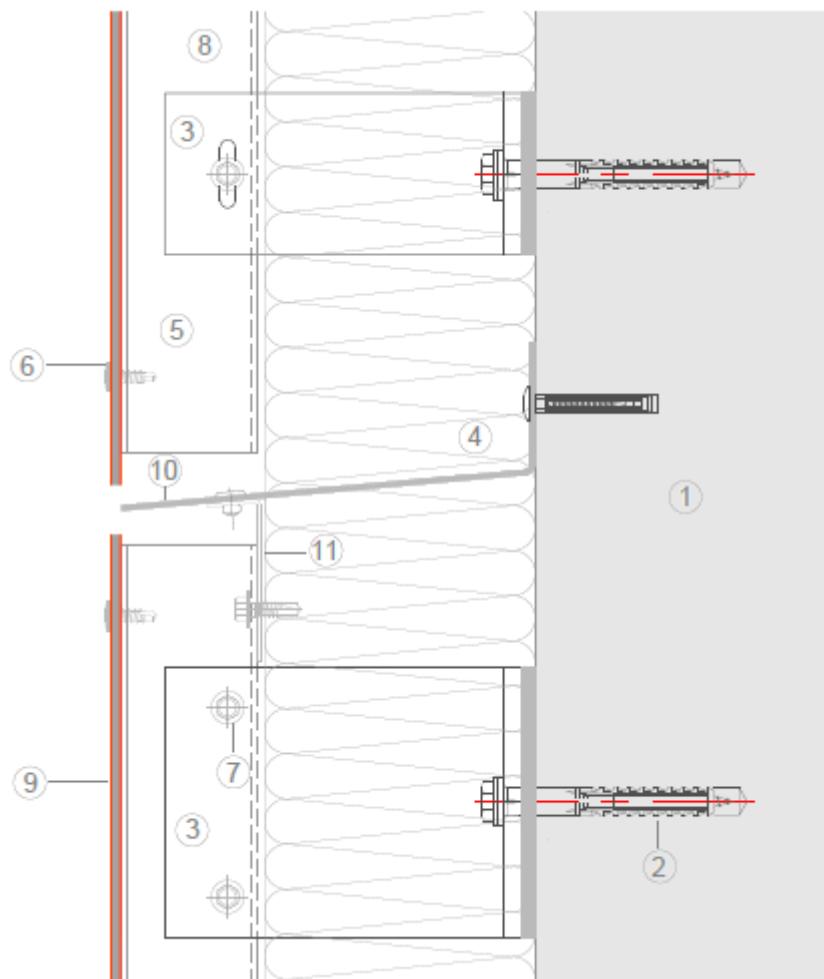
- 1 Untergrund / Base Material / Support
- 2 Dübel / Anchor / Anchorage
- 3 Distanzhalter / Bracket / Equerre ou étrier + Thermostop
- 4 Rockwool 300mm max. Wärmedämmung / Insulation / Isolant
- 5 Hut-Profil / Hat-Section / Profilé en oméga
- 6 Stahlblech 0.75mm / Steel plate 0.75mm / Tôle acier 75/100e
- 7 Bohrschraube / Self-drilling screw / Vis autoperceuse
- 8 20-80mm Hinterlüftung / Ventilation / Lame d'air
- 9 Alpolic A2 / Alpolic A1
- 10 Fassadenschraube / Panel screw / Vis autoperceuse de panneau
- 11 Z-Profil / Z-section / Profilé en Z

ANNEXE - « Figures »
Figure 4 (variante) - Encadrement de baie en aluminium ou parement ALPOLIC/A2 (panneaux)

Legende

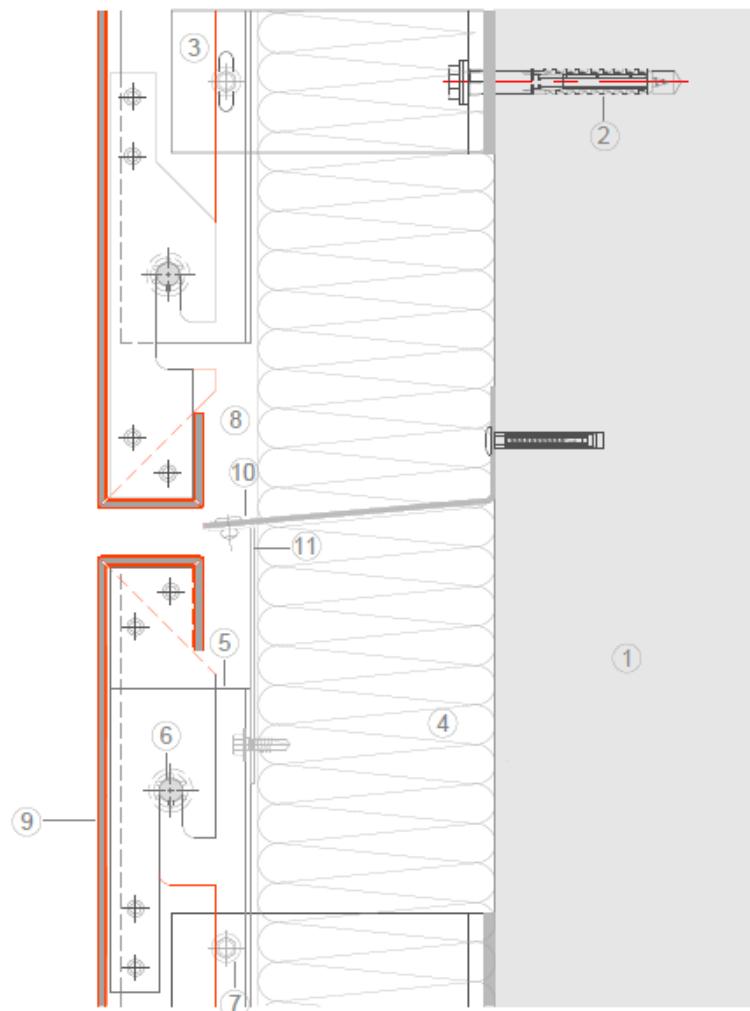
- 1 Untergrund / Base Material / Support
- 2 Dübel / Anchor / Ancrage
- 3 Distanzhalter / Bracket / Equerre ou étrier + Thermostop
- 4 Rockwool 300mm max. Wärmedämmung / Insulation / Isolant
- 5 Hut-Profil / Hat-Section / Profilé en oméga
- 6 Stahlblech 0.75mm / Steel plate 0.75mm / Tôle acier 75/100e
- 7 Bohrschraube / Self-drilling screw / Vis autoforeuse
- 8 20-80mm Hinterlüftung / Ventilation / Lame d'air
- 9 Alpolic A2 / Alpolic A1
- 10 Fassadenschraube / Panel screw / Vis autoperceuse de panneau
- 11 Z-Profil / Z-section / Profilé en Z

ANNEXE - « Figures »
**Figure 4bis - Encadrement de baie en aluminium ou parement ALPOLIC/A2
(cassettes)**

Legende

- 1 Untergrund / Base Material / Support
- 2 Dübel / Anchor / Ancre
- 3 Distanzhalter / Bracket / Equerre ou étrier + Thermostop
- 4 Rockwool 300mm max. Wärmedämmung / Insulation / Isolant
- 5 U-Profil / U-Section / Profilé en U
- 6 Winkel / Angle / Cornière
- 7 Bohrschraube / Self-drilling screw / Vis autoforeuse
- 8 20-80mm Hinterlüftung / Ventilation / Lame d'air
- 9 Alpolic A2 / Alpolic A1
- 10 Aluminium-Blindniet / Blind rivet / Rivet aveugle
- 11 Stahlblech 0.75mm / Steel plate 0.75mm / Tôle acier 75/100e

ANNEXE - « Figures »
**Figure 5 - Fractionnement non débordant de la lame d'air
par bavette acier 15/10^e**
(panneaux)

Legende

- 1 Untergrund / Base Material / Support
- 2 Dübel / Anchor / Anchorage
- 3 Distanzhalter / Bracket / Equerre ou étrier + Thermostop
- 4 Rockwool 300mm max. Wärmedämmung / Insulation / Isolant
- 5 Hut-Profil / Hat-Section / Profilé en oméga
- 6 Fassadenschraube / Panel screw / Vis autoperceuse de panneau
- 7 Bohrschraube / Self-drilling screw / Vis autoforeuse
- 8 20-80mm Hinterlüftung / Ventilation / Lame d'air
- 9 Alpolic A2 / Alpolic A1
- 10 Firestop Stahl 1.5mm / Firestop 1.5mm / Bavette acier 15/10e
- 11 Gekanteten Aluminium-Profilblech / Folded alu / Tôle pliée

ANNEXE - « Figures »
**Figure 5bis - Fractionnement non débordant de la lame d'air
par bavette acier 15/10^e**
(cassettes)

Legende

- 1 Untergrund / Base Material / Support
- 2 Dübel / Anchor / Ancrage
- 3 Distanzhalter / Bracket / Equerre ou étrier + Thermostop
- 4 Rockwool 300mm max. Wärmedämmung / Insulation / Isolant
- 5 U-Profil / U-Section / Profilé en U
- 6 Edelstahlbolzen / Stainless steel bolt / Goujon inox
- 7 Bohrschraube / Self-drilling screw / Vis autoforeuse
- 8 20-80mm Hinterlüftung / Ventilation / Lame d'air
- 9 Alpolic A2 / Alpolic A1
- 10 Firestop Stahl 1.5mm / Firestop 1.5mm / Bavette acier 15/10e
- 11 Gekanteten Aluminium-Profilblech / Folded alu / Tôle pliée